

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
24 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le six décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
12 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 3
- Absents : 3
- Votants : 26

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. RUBIANO à M. DAHIREL, Mme JEFFROY à Mme LE NORMAND-BERNIER.

ETAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme PILLET, Mme GIANNI.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2023 -12 Projet de construction d'une salle multi-activités - Validation du programme surfacique et du coût des travaux

M. Le Maire expose qu'au regard de l'augmentation continue des pratiquants, de l'utilisation de plus en plus fréquente de nos équipements sportifs et de la vétusté d'une partie d'entre eux, la commune de LARMOR-PLAGE a engagé une réflexion pour mettre en œuvre une stratégie lisible et pérenne de son offre en matière d'équipements sportifs.

Sous dimensionnés ou vétustes et avec une implantation dispersée sur le territoire, la commune de Larmor-Plage prévoit la construction d'une salle multi-activités.

Le programme surfacique et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de l'équipement sont annexés à la présente délibération.

L'objectif de ce nouvel équipement est de répondre aux besoins identifiés et rassemblera :

- Un dojo
- Une salle de danse
- Une salle de gym et agrès
- Des vestiaires
- Des espaces d'accueil, de stockage et des locaux techniques

Vu la délibération n°2022-06 du 12 juillet 2022 approuvant le programme d'investissement relatif à la restructuration et l'extension du pôle sportifs et de loisirs de Larmor-Plage,
Vu l'attribution du marché de mandat à maîtrise d'ouvrage de ce projet à Morbihan Habitat,

Vu l'avis du Bureau municipal du 20 novembre 2023,
Vu l'avis de la commission des travaux du 21 novembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le programme surfacique prévisionnel de l'opération fixé à 1 078 m² de surface de plancher à créer ;
- D'APPROUVER le cout de travaux prévisionnel de 2 593 740 € HT (soit 3 112 488 € TTC) valeur octobre 2023 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des aides financières et subventions auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ce programme d'investissement et d'établir les plans de financements inhérents et à les actualiser ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET).

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 7 décembre 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

